

La Défense, le 05/03/2021,

Les termes en majuscule figurant dans la présente lettre correspondent aux termes définis dans le prospectus.

LIQUIDATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT LYXOR PEA AFRIQUE DU SUD (MSCI SOUTH AFRICA) UCITS ETF DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Nom du Fonds Commun de Placement	Classe de parts	Code ISIN
LYXOR PEA AFRIQUE DU SUD (MSCI SOUTH AFRICA) UCITS ETF	Acc	FR0011871144

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous comptons parmi les porteurs du Fonds Commun de Placement **LYXOR PEA AFRIQUE DU SUD (MSCI SOUTH AFRICA) UCITS ETF** (le « **FCP** ») dont la société de gestion est Lyxor International Asset Management (ci-après « **LIAM** »).

LIAM a décidé de procéder à la liquidation par anticipation de ce FCP qui n'a pas suscité de la part des investisseurs un vif intérêt commercial.

L'objectif de gestion du FCP est de répliquer à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice « MSCI South Africa 20/35 Index (USD) » (l'« **Indicateur de Référence** »), libellé en US Dollars (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « **Tracking Error** ») entre les performances du FCP et celles de l'Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,1 %.

LIAM procédera à la liquidation de ce FCP le 07 avril 2021 et au rachat automatique de vos parts (sans commission de rachats sur le marché primaire), sur la base de la valeur liquidative du 07 avril 2021 qui sera calculée le 08 avril 2021. Le retrait de la cote de ce FCP de toutes bourses où celui-ci est coté sera effectif le 31 mars 2021 (à la clôture). Les souscriptions et rachats de parts sur le marché primaire seront suspendus à compter du 01 avril 2021 (après 15h30, heure de Paris).

Jusqu'au 01 avril 2021 (avant 15h30, heure de Paris), les intervenants du marché primaire auront la possibilité de revendre leurs parts sur le marché primaire.

Jusqu'au 31 mars 2021 (à la clôture), les investisseurs auront la possibilité de vendre leurs parts sur le marché secondaire.

Les investisseurs intervenant sur le marché secondaire (marché boursier) peuvent encourir des frais de courtage et/ou de transactions sur leurs opérations. Ces investisseurs vont également traiter à un prix qui reflète l'existence d'un « *spread bid-ask*¹ ». La société de gestion invite les investisseurs à se renseigner auprès de leur courtier habituel afin d'obtenir de plus amples informations relatives aux frais de courtage qui peuvent leur être appliqués ainsi qu'aux « *spreads bid-ask* » qu'ils sont susceptibles de supporter.

Sans action de votre part, le montant de vos avoirs sera crédité sur votre compte espèces. Nous vous rappelons que ce rachat sera soumis à la fiscalité de droit commun applicable aux plus ou moins-values de cessions des valeurs mobilières.

L'ensemble des coûts et frais occasionnés par cette liquidation seront supportés par le FCP.

Afin de vous guider dans vos choix pour réinvestir, si vous le souhaitez, tout ou partie des liquidités dégagées à la suite de cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller. Il déterminera avec vous la solution la mieux adaptée à votre profil d'investisseur, à votre situation et à vos objectifs.

A titre d'information, au 29 janvier 2021, la valeur liquidative s'élevait à 9.7102 EUR. **Cependant, elle ne présage pas de la valeur liquidative que vous percevrez à la date de liquidation de ce FCP qui sera calculée sur la base de l'évaluation des actifs au 07 avril 2021.**

Conformément à la réglementation, cette opération a été soumise à l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui l'a agréée le 02/03/2021.

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de bien vouloir agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Lionel PAQUIN
Président de Lyxor International Asset Management

¹ « *spread bid ask* » désigne la différence entre les cours acheteurs et vendeurs des parts